



## Valorisation des acquis de l'expérience (VAE) pour la formation Educateur Natation

### Base / recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidate de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

### **ATTENTION : Exigences minimales d'expériences pratiques avérées :**

- Le demandeur devra justifier d'une expérience de pratique de terrain de min 1000 heures.
- Les 1000 heures doivent être réalisées, au maximum, en 5 années consécutives ou non à raison de 200heures par an au sein d'un ou plusieurs club(s), programmes Adepts de formation sportive (perfectionnement des fondamentaux d'une discipline sportive), Fédérations sportives communautaires et/ou nationales reconnue par la FINA (Détails du calcul : 4 séances d'1h15 par semaine à raison 40 semaines par an).
- Durant cette période, le candidat justifiera d'une pratique de terrain en qualité de titulaire d'une équipe (minimum 5 nageurs) de sportifs en phase de formation à la compétition en phase pré pubertaire et/ou en crise pubertaire (8-14ans pour les filles, 8-16ans pour les garçons)
  - Cependant, pour le volet théorie de l'entraînement, la valorisation d'expérience sera validée sur une expérience de terrain avec un public âgé 11-14ans pour les filles et 12-16ans pour les garçons (2/3 des heures prestées au total de la VAE).

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

### Éléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE » ( page 3 à 6 de ce document).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.



## Formulaire de demande de V.A.E. pour la formation Educateur Natation

Données personnelles du demandeur	
<b>Madame</b>	<b>Monsieur</b>
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b>	<b>Nationalité :</b>
<b>Adresse :</b>	
<b>Code postal :</b>	<b>Localité :</b>
<b>Tél. :</b>	<b>GSM :</b>
<b>E-mail :</b>	
<b>Pays de résidence :</b>	<b>N° de registre national :</b>

Cadre réservé à la commission pédagogique mixte			
<b>Dossier complet reçu le :</b>			
<b>Décision :</b>	<b>Défavorable</b>	<b>Favorable</b>	<b>Partiellement favorable</b> <input type="checkbox"/>
<b>Détails de la décision :</b>			
<b>Date de la décision :</b>		<b>Date limite de validité de la décision</b>	
<b>Signataire :</b>			



# Fédération Francophone Belge de Natation

ASBL

Associée à la FRBN

N° : 417.958.251

Association Sans But Lucratif

## Tableau à compléter

EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RECENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compé- tences dévelop-pées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *

Téléphone : 071/30.45.95  
[www.ffbn.be](http://www.ffbn.be) - [ffbn@ffbn.be](mailto:ffbn@ffbn.be)  
Belfius : BE84 0682 1154 0859



Boulevard Joseph Tirou, 203/12  
6000 Charleroi



# Fédération Francophone Belge de Natation

ASBL

Associée à la FRBN

N° : 417.958.251

Association Sans But Lucratif

## EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES

(EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RECENTE)

Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *

Téléphone : 071/30.45.95  
[www.ffbn.be](http://www.ffbn.be) - [ffbn@ffbn.be](mailto:ffbn@ffbn.be)  
Belfius : BE84 0682 1154 0859



Boulevard Joseph Tirou, 203/12  
6000 Charleroi



# Fédération Francophone Belge de Natation

ASBL

Associée à la FRBN

N° : 417.958.251

Association Sans But Lucratif

## EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RECENTE)

Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *

Téléphone : 071/30.45.95  
[www.ffbn.be](http://www.ffbn.be) - [ffbn@ffbn.be](mailto:ffbn@ffbn.be)  
Belfius : BE84 0682 1154 0859



Boulevard Joseph Tirou, 203/12  
6000 Charleroi





# Fédération Francophone Belge de Natation

ASBL

Associée à la FRBN

N° : 417.958.251

Association Sans But Lucratif

## EXPERIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISES (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RECENTE)

Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *

Téléphone : 071/30.45.95  
[www.ffbn.be](http://www.ffbn.be) - [ffbn@ffbn.be](mailto:ffbn@ffbn.be)  
Belfius : BE84 0682 1154 0859



Boulevard Joseph Tirou, 203/12  
6000 Charleroi



## Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- L'entretien de VAFE doit permettre :
  - de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
  - de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
  - de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

## Frais de procédure pour une VAFE

L'introduction du dossier VAFE et la première analyse est gratuite. Cependant,

- Si la première analyse du dossier VAF est positive, les frais de dossier VAF s'élève à 50€ comprenant :
  - Une analyse approfondie du dossier par la Commission Pédagogique Mixte,
  - Le suivi administratif de l'opérateur de formation,
  - L'homologation du diplôme.
- Si la première analyse du dossier VAE est positive, les frais de dossier VAE s'élève à 100€ comprenant :
  - Une analyse approfondie du dossier par la Commission Pédagogique Mixte,
  - Le suivi administratif de l'opérateur de formation,
  - L'inscription à la (les) prochaine(s) session(s) d'examen(s) MSIn A.A.,
  - L'homologation du diplôme.



## Procédure administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

- Où envoyer le dossier VAFE ?
  - Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi :

Fédération Francophone Belge de Natation (A.S.B.L.)  
Boulevard Joseph Tirou, 203/12  
6000 – Charleroi  
Personne de contact : M. BRAHAM Kevin (D.T.A FFBN)  
Mail : [k.braham@ffbn.be](mailto:k.braham@ffbn.be)

- Comment envoyer le dossier VAFE ?
  - Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
  - Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
  - Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».
- Quand solliciter un dossier VAFE ?
  - Afin de respecter les délais et d'assurer le meilleur traitement des demandes de VAFE, le demandeur doit introduire sa demande du 1 Février au 15 mai et du 1er Octobre à 10 Décembre de l'année en cours.

## Analyse concernant la demande de VAFE ?

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.





La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

## Décisions concernant la demande de VAFE ?

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.